

Règlement – Brocante sportive

10^e anniversaire du Centre Omnisports de Jette

Samedi 29 août 2026

La brocante sportive est organisée dans le cadre du 10^e anniversaire du Centre Omnisports de Jette et se déroulera le samedi 29 août 2026 dans la cafétéria du Centre Omnisports. Elle est organisée par l'ASBL Sports à Jette avec le soutien du service des Sports et la Régie Communale Autonome.

1. Organisation

- La brocante se déroulera de 9h00 à 16h00, l'installation à partir de 8h
- Les participants devront installer leur stand avant 8h45.
- Le démontage des stands ne pourra avoir lieu qu'à partir de 16h00.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement en cas de force majeure.

2. Participation et inscription

- Les inscriptions à la brocante peuvent se faire via **l'adresse mail : bcarre@jette.brussels**
- L'inscription ne sera définitive qu'après paiement et confirmation par l'organisation.

3. Articles autorisés à la vente

La brocante a un caractère sportif. La vente des articles suivants est autorisée :

- Matériel de sport ;
- Vêtements de sport ;
- Accessoires liés au sport ;
- Objets de seconde main en bon état.

L'organisation se réserve le droit de refuser les articles qui ne correspondent pas au caractère sportif ou familial de l'événement.

4. Articles interdits

Il est interdit de :

- Vendre des boissons ou de la nourriture ;
- Vendre des articles contrefaits ;
- Proposer des produits dangereux ou illégaux ;
- Vendre des animaux ;
- Faire de la publicité sans l'autorisation de l'organisation.

5. Responsabilité

- Les participants sont entièrement responsables de leur stand, de leur matériel et des objets mis en vente.
- L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol, perte, dégâts ou accidents.

6. Propreté et respect

- Chaque participant veillera à laisser son emplacement propre.
- Les articles invendus ne peuvent pas être laissés sur place.
- Les déchets devront être emportés ou déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
- Le respect des visiteurs, des autres participants et des membres de l'organisation est attendu de chacun.

7. Annulation

En cas d'absence sans avertissement préalable, les frais de participation ne pourront pas être remboursés.

8. Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Nous remercions tous les participants pour leur collaboration et souhaitons à chacun une agréable et sportive journée !